

FONTVIEILLE

L'eau distribuée sur le territoire très surveillée

DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME DE VÉRIFICATION DE L'EAU MENÉ AVEC L'ARS, DES ANALYSES APPROFONDIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ONT ÉTÉ EFFECTUÉES.

⌚ 2 min ▪ Antoine BERENGUER



10 000 € sont investis chaque mois par la CCVBA pour mener des analyses de l'eau distribuée sur le territoire. / Photo David ROSSI

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) investit chaque année environ 10 000 € dans des analyses spécifiques effectuées tous les mois, afin de garantir une eau de qualité aux habitants du territoire. Si certains termes techniques sont inconnus du grand public, il est parfois utile de connaître les données qui permettent d'appréhender l'importance des investigations menées.

Par exemple, peu connaissent le chlorure de vinyle monomère (CVM). Il est pourtant l'un des composés chimiques synthétiques principalement utilisés dans

la fabrication du PVC, et peut être présent dans l'eau potable dans le cas d'anciennes canalisations installées avant 1980, en raison des processus de fabrication de l'époque.

Les 89 analyses effectuées par un laboratoire indépendant et agréé sur les tronçons de canalisations susceptibles de contenir des CVM, dans les communes de Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Le Paradou et Saint-Rémy-de-Provence, sont rassurantes : l'eau distribuée est conforme aux normes sanitaires en vigueur.

Autres composés chimiques retrouvés dans certains cours d'eau notamment : les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, plus connues sous le nom de PFAS et utilisées depuis les années 1950 dans de nombreux produits industriels et ménagers. Leur surnom de "polluants éternels" provient de leur capacité à persister dans l'environnement et à s'accumuler dans les organismes vivants. Depuis 2022, la directive européenne renforce les contrôles de qualité de l'eau potable en intégrant notamment la surveillance de ces polluants, contrôles devenus obligatoires cette année.

À la suite des premières analyses menées par l'Agence régionale de santé (ARS) depuis novembre 2024, sur l'ensemble des communes du territoire, les résultats sont là aussi plus que probants puisqu'aucune trace de PFAS n'a été détectée dans les eaux des nappes alimentant le territoire : la nappe des Alpilles (Maussane-les-Alpilles, Les Baux-de-Provence, Le Paradou, Fontvieille), la nappe de la Crau (Mouriès, Aureille), la nappe de la Durance (Eygalières, Saint-Étienne-du-Grès, Mas-Blanc-des-Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence).

À noter enfin que la station d'épuration de Saint-Rémy-de-Provence, qui traite plus de 10 000 équivalents-habitants (unité de mesure des rejets par un habitant chaque jour, Ndrl) fera l'objet de trois campagnes d'analyses PFAS en 2026 (au printemps, en été et en automne) conformément à l'arrêté du 7 septembre 2025.